

Séance du Conseil de Ville du 25.09.17

5.10/17

Motion

A la piscine comme des sardines!

Un titre de motion reprenant la manchette du QJ qui, dans son édition du 16.09.2017, mettait en évidence le problème de l'engorgement des bassins de la piscine couverte aux heures de pointes.

Dans cet article, Patrick Chapuis, Conseiller communal, parle des infrastructures de la ville qui doivent être totalement repensées. Il évoque même l'idée d'une nouvelle piscine couverte.

Avant d'en arriver à cette extrême (nous l'évoquions déjà dans la question écrite déposée en mai 2017), il existe d'autres mesures moins chères pour améliorer la situation.

L'une d'elle, qui ne coûte pas un centime et se pratique déjà avec succès dans d'autres piscines, serait de donner mission au gardien d'intervenir pour assurer la fluidité du trafic dans les lignes d'eau.

L'objet de la présente motion est donc d'ajouter au cahier des charges du surveillant de piscine, la notion suivante :

"Si un nageur entrave la fluidité du trafic dans (ou en dehors) d'une ligne d'eau, le gardien de piscine peut à sa libre appréciation basée sur le bon sens, lui demander de se déplacer dans une zone plus adaptée à son niveau".

Ce cas s'applique autant à un nageur trop lent qui se trouverait dans une ligne non adaptée à son niveau, qu'à un nageur rapide effectuant des longueurs en dehors des lignes en zigzagant dans le public. Dans ce dernier exemple (qu'on rencontre également), le gardien lui demandera au contraire, d'intégrer une ligne.

Une autre situation à prendre en compte, est celle des personnes qui font de l'aqua jogging, alignées les unes à côté des autres dans la zone dévolue à la natation, bloquant ainsi la fluidité du trafic.

Toutefois, cela ne suffira pas à régler tous les problèmes, même si en tant que mesure urgente elle y contribuera grandement. Nous demandons donc au département de la culture et des sports d'en profiter pour prendre en main ce dossier, en poursuivant la réflexion dans son ensemble.

Il pourrait par exemple, toujours en s'inspirant de ce qui fonctionne ailleurs (voir le site internet https://www.guide-piscine.fr/nageur-debutant/apprendre-les-differentes-nages/mieux-nager-ensemble-en-respectant-les-autres-nageurs-343_C), créer un groupe de travail temporaire, chargé d'explorer d'autres pistes, ainsi que celles déjà évoquées dans la question écrite. Ce groupe pourrait être composé d'un ou deux représentants de nageurs "non public" (clubs/écoles/etc.), d'un ou deux représentants de nageurs "tout public", du gérant de la piscine et d'un représentant de l'autorité communale.

Afin d'éviter les dérives en dépréciant une partie plutôt qu'une autre, il serait souhaitable que le nombre de représentants des nageurs "tout public" et "non public" soit équivalent. Les idées pour améliorer cette situation qui dure depuis bien trop longtemps ne manquent pas. Nous sommes persuadés qu'en mettant tous les protagonistes autour d'une même table, nous pouvons trouver de bonnes solutions dans l'intérêt de tous.

Le groupe PLRD

Pierre Chételat